

**COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - BP - 2024**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>12 838 680,38</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 003 752,09					686 380,20	158 022,58	0,00	6 119,30
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 625 618,75					262 982,98	50 526,57	0,00	611,38
20081	N	0,00	A-1	624 057,25	11,01	F	Taux fixe à 4,03%	4,030	56 732,48	24 623,98	0,00	0,00
20161	N	0,00	A-1	700 000,00	13,51	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
20182	N	0,00	A-1	800 000,00	15,98	F	Taux fixe à 1,59%	1,590	50 000,00	12 421,88	0,00	298,13
20191	N	0,00	A-1	1 275 000,00	16,98	F	Taux fixe à 0,54%	0,540	75 000,00	6 885,00	0,00	180,00
20221	N	0,00	A-1	226 562,50	8,00	F	Taux fixe à 3,07%	3,070	31 250,50	6 595,71	0,00	133,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		3 378 132,34					423 397,22	107 496,01	0,00	5 507,92
20071	N	0,00	A-1	277 640,00	11,01	V	TAM Postfixé + 0,12%, flooré à 0,00%	0,199	25 240,00	5 364,58	0,00	0,00
20084 - T 1 - Ville	N	0,00	A-1	650 000,00	13,01	F	Taux fixe à 2,88%	2,880	50 000,00	18 382,00	0,00	96,00
20084 - T 3 - Ville	N	0,00	A-1	576 696,36	13,01	F	Taux fixe à 2,88%	2,880	44 361,24	16 308,97	0,00	85,17
20093	N	0,00	A-1	1 690 000,00	14,01	V	TAG 1m + 0,86%	2,537	120 000,00	58 700,70	0,00	5 326,75
20101-20102-20103	N	0,00	A-1	183 795,98	0,67	F	Taux fixe à 4,69%	4,690	183 795,98	8 739,76	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - BP - 2024**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>7 003 752,09</b>					<b>686 380,20</b>	<b>158 022,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 119,30</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou entcadré (turne)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 003 752,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00			Intérêts (4)	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>		<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>		<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**B2**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
	Catégories de biens amortis			
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €			23/06/2022
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		10	23/06/2022
L	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		5	23/06/2022
L	Subventions d'équipement versées pour financer : Biens mobiliers, matériels ou études		5	23/06/2022
L	Subventions d'équipement versées pour financer : Biens immobiliers ou des installations		30	23/06/2022
L	Projets d'infrastructure d'intérêt national		40	23/06/2022
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		2	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles		0	23/06/2022
L	Terrains de gisement (mines et carrières)		0	23/06/2022
L	Agencements et aménagements de terrains y compris les plantations		20	23/06/2022
L	Constructions sauf 2132 et 2135		0	23/06/2022
L	Immeubles de rapport		50	23/06/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements		20	23/06/2022
L	Autres constructions		20	23/06/2022
L	Constructions sur sol d'autrui		0	23/06/2022
L	Installations, matériel et outillage techniques sauf installations de voirie		0	23/06/2022
L	Réseaux de voirie		0	23/06/2022
L	Installations de voirie		30	23/06/2022
L	Réseaux divers		20	23/06/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0	23/06/2022
L	Matériel roulant		15	23/06/2022
L	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		15	23/06/2022
L	Matériel et outillage de voirie (pour les camions ancienne délab 8 ans)		15	23/06/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques		10	23/06/2022
L	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		0	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles		0	23/06/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers		20	23/06/2022
L	Matériel de transport		0	23/06/2022
L	Voiture		10	23/06/2022
L	Camion		10	23/06/2022
L	VTT		5	23/06/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique sauf matériel informatique		5	23/06/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
L	Matériel informatique	10	23/06/2022
L	Mobilier	15	23/06/2022
L	Cheptel	0	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	23/06/2022
L	Autres immobilisations reçues en affectation	0	23/06/2022

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>		<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**PROVISIONS BUDGETAIRES (2)**

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>		<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>		<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>		<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	10 464 112,67	8 926 913,93	
8016	0,00	3 505 333,33	14 666,67
8017	0,00	0,00	0,00
8018			
Emprunts garantis (1)			
Contrats de crédit-bail (2)			
Subvention à verser en annuité (3)			
Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)			
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028		0,00	
Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)			
Subvention à recevoir par annuité			
Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)			
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					10 464 112,67	8 926 913,93										116 892,51	414 444,34	
NIEVRE HABITAT-OPH	2015	X		Caisse des Dépôts et Consignations	425 000,00	276 900,00	12,01	A	Livret A +	0,60%	0,60%	Livret A +	2,800	A-1	EUR	3 045,90	21 300,00	
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	425 000,00	369 129,50	16,01	A	Taux fixe à 1,52%	1,52%	1,52%	Taux fixe à 1,52%	1,520	A-1	EUR	5 610,77	19 192,50	
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	184 059,11	131 251,74	6,07	A	Livret A +	0,60%	0,60%	Livret A +	2,800	A-1	EUR	1 443,77	18 140,52	
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 008 000,00	859 560,48	16,01	A	Livret A -	0,45%	0,45%	Livret A -	1,550	A-1	EUR	429,78	50 360,43	
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 925 000,00	1 671 939,50	16,01	A	Taux fixe à 1,52%	1,52%	1,52%	Taux fixe à 1,52%	1,520	A-1	EUR	25 413,48	86 930,74	
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	558 000,00	475 828,12	16,01	A	Livret A -	0,45%	0,45%	Livret A -	1,550	A-1	EUR	237,91	27 876,10	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
SA HLM HABELLIS	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	2 907 434,98	2 627 784,94	27,36	A	V	Livret A +	1,920	A +	V	Livret A +	A-1	EUR	43 884,01	74 376,78
SA HLM HABELLIS	2021	X		Caisse des Dépôts et Consignations	25 622,00	25 622,00	37,39	A	V	Livret A -	0,300	1,17%	V	Livret A -	A-1	EUR	461,20	0,00
SA HLM HABELLIS	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	230 000,00	176 160,71	8,50	A	V	Livret A -	0,000	0,20%	V	Livret A -	A-1	EUR	0,00	19 379,46
SA HLM HABELLIS	2021	X		Caisse des Dépôts et Consignations	48 574,00	48 574,00	47,39	A	V	Livret A -	1,100	0,75%	V	Livret A -	A-1	EUR	1 262,92	0,00
SA HLM HABELLIS	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	471 196,75	373 059,06	16,34	A	V	Livret A +	1,650	0,60%	V	Livret A +	A-1	EUR	5 222,83	24 222,53
SA HLM HABELLIS	2017	X		Caisse des Dépôts et Consignations	532 818,02	457 030,46	23,93	A	V	Livret A +	1,650	0,90%	V	Livret A +	A-1	EUR	6 398,43	16 154,29
SA HLM HABELLIS	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	453 603,11	403 296,34	25,47	A	V	Livret A +	1,500	0,90%	V	Livret A +	A-1	EUR	5 041,20	13 223,00
SA HLM HABELLIS	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	958 459,20	803 906,61	16,51	A	V	Livret A +	2,030	0,75%	V	Livret A +	A-1	EUR	14 309,54	40 910,61
SA HLM HABELLIS	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	72 903,33	64 634,92	33,94	A	V	Livret A +	1,655	1,28%	V	Livret A +	A-1	EUR	904,89	1 497,37
SA HLM HABELLIS	1993	X		Caisse des Dépôts et Consignations	20 428,17	5 221,55	5,67	A	V	Livret A +	5,800	0,90%	V	Livret A +	A-1	EUR	93,99	876,01
SA HLM HABELLIS	2021	X		Caisse des Dépôts et Consignations	79 455,00	79 455,00	37,39	A	V	Livret A +	1,100	1,30%	V	Livret A +	A-1	EUR	2 065,83	0,00
SA HLM HABELLIS	2021	X		Caisse des Dépôts et Consignations	17 559,00	17 559,00	47,39	A	V	Livret A -	0,300	0,60%	V	Livret A -	A-1	EUR	316,06	0,00
SA HLM HABELLIS	2021	X		Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	60 000,00	27,38	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	0,20%	F	Taux fixe à 1,25%	A-1	EUR	750,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>10 464 112,67</b>	<b>8 926 913,93</b>											<b>116 892,51</b>	<b>414 444,34</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

**COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - BP - 2024**

- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR, 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**B7.4**

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 806 556,57
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>806 556,57</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>11 665 900,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b> <b>6,91</b>
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
 (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
 (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
 (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.5**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice de signature du contrat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4	N+5			
<b>Crédits-bails mobiliers</b>													
Réseau de chauffage urbain communal	2015	Société BPIFRANCE FINANCEMENT	20	14 666,67	0,00	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	3 446 666,65	3 505 333,33	
<b>Crédits-bails immobiliers</b>													
				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>14 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>3 446 666,65</b>	<b>3 505 333,33</b>	<b>3 505 333,33</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.6</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III			
								Annuité versée sur l'exercice	Part investissement	Part financement III				
								Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part fonctionnement II				
<b>Marchés de partenariat (1)</b>														
<b>SOUS-TOTAL</b>								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>														
<b>SOUS-TOTAL</b>								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**IV**  
**B8**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
657362		Fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale de Cosne	Association	438 985,50
657382		Fonctionnement	Amical du Personnel Communal et de la Communauté de Commune	Association	131 000,00
657382		Fonctionnement	COS Personnel Communal (Comité des oeuvres sociales de la Ville)	Association	300,00
65748		Fonctionnement	Prévention routière	Association	2 000,00
65748		Fonctionnement	Re-Création Cosnoise (Ex Cosne Accueil des Villes Françaises	Association	100,00
65748		Coopérative + BCD	Coopérative scolaire Ecole de Villechaud écoles maternelles	Association	120,00
65748		Fonctionnement	ACV/G Anciens Combattants et des Victimes des deux guerres	Association	144,00
65748		Fonctionnement	Scrabble Club Ligérien	Association	200,00
65748		Fonctionnement	UCS Cosne Volley ball	Association	200,00
65748		Fonctionnement	UCS Pétanque	Association	200,00
65748		Fonctionnement	Coopérative scolaire Ecole de Villechaud écoles primaires	Association	208,00
65748		Fonctionnement	Addiction Alcool Vie Libre	Association	300,00
65748		Fonctionnement	Comité des fêtes de Villechaud	Association	300,00
65748		Fonctionnement	FSE Collège Claude Tiller	Association	300,00
65748		Fonctionnement	Groupe Choral Variations	Association	300,00
65748		Fonctionnement	Tarat Clud de Cosne	Association	300,00
65748		Fonctionnement	UCS Cyclotourisme	Association	300,00
65748		Fonctionnement	UCS Sports Boules	Association	300,00
65748		Fonctionnement	UP 2 Dance	Association	300,00
65748		Coopérative + BCD + Cinéma	Amicale Franc Nohain Ecole et Cinéma	Association	337,50
65748		Fonctionnement	Association Cosnoise pour le Don de Sang Bénévole	Association	400,00
65748		Fonctionnement	Culb de modélisme ferroviaire	Association	400,00
65748		Fonctionnement	UCS Athlétisme	Association	400,00
65748		Coopérative + BCD	Amicale Franc Nohain Coopérative scolaire écoles maternelles	Association	448,00
65748		Coopérative + BCD	Les Enfants de Curie Coopérative scolaire écoles maternelles	Association	464,00
65748		Fonctionnement	AFPLI	Association	500,00
65748		Fonctionnement	Amis de l'hôpital de Cosne	Association	500,00
65748		Fonctionnement	Association Formes et Couleurs	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Les Gabarriers du Haut Val de Loire	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Pharmacie humanitaire internationale du Berry	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Regards photo	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Rotary Club Cosne Sancerre	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Boxe anglaise	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Triathlon	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement bureau	Union Cosnoise Sportive - Bureau	Association	500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Ecole Noire Dame Coopérative scolaire classes regroupées	Association	544,00
65748	Coopérative + BCD	Coopérative + BCD	OCDE Coopérative scolaire Ecole Paul Doumer écoles primaires	Association	600,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Twirling bâton	Association	600,00
65748	Coopérative + BCD	Coopérative + BCD	ODCE Coopérative scolaire Ecole Paul Bert écoles primaires	Association	632,00
65748	Coopérative + BCD	Coopérative + BCD	ODCE Coopérative scolaire Ecole Paul Doumer écoles maternelles	Association	656,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Cosne Triathlon	Association	700,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Bowling Cosne	Association	800,00
65748	Coopérative + BCD	Coopérative + BCD	UCS Plongée	Association	800,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Les Enfants de Curie Coopérative scolaire écoles primaires	Association	848,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Amicales Franc Noahon Coopérative scolaire écoles primaires	Association	936,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Association des Amis du Musée CROIX ROUGE de Cosne	Association	1 000,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Epicerie solidaire La Main sur le Cœur	Association	1 000,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Secours populaire	Association	1 000,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Judo	Association	1 000,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Association Mots pour maux d'enfants	Association	1 200,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Tennis de Table	Association	1 200,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Tire à l'arc	Association	1 200,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Association Trajectoire	Association	1 500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Association	1 500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Quarante-Sept deux	Association	1 500,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	UCS Esprit Bad Cosne Sur Loire	Association	1 650,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	Mille et Un Coup de Pouce	Association	1 800,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	ANDAVI France Victimes 58	Association	2 000,00
65748	Fonctionnement	Fonctionnement	PULS	Association	2 000,00
65748	Course nocturne	Course nocturne	UCS Cyclisme - Course nocturne	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748		Fonctionnement	UCS Cyclisme	Association	2 400,00
65748		Fonctionnement	Harmonie de Cosne - Concerts	Association	2 500,00
65748		Fonctionnement	UCS Arquebuse Cosnoise	Association	2 500,00
65748		Fonctionnement	UCS Canoë Kayak Club Marcel Renaud	Association	2 700,00
65748		Fonctionnement	UCS Boxe anglaise	Association	3 000,00
65748		Fonctionnement	UCS Gymnastique	Association	3 000,00
65748		CLAS	Centre Social CLAS	Association	4 000,00
65748		Soutien à l'activité commerciale	ACC Soutien activité commerciale pour ACC	Association	4 000,00
65748		Classes transplantées	ODCE Coopérative scolaire Ecole Paul Bert Classes transplantées	Association	4 400,00
65748		Fonctionnement	Compagnie La Louve	Association	4 800,00
65748		Fonctionnement	Le Grenier du Nohain	Association	4 800,00
65748		Fonctionnement	Restaurants du Coeur de la Nièvre	Association	5 000,00
65748		Fonctionnement	UCS Basket	Association	6 000,00
65748		Contrat d'objectifs	UCS Natation - Contrat d'objectifs section UCS	Association	6 500,00
65748		Contrat d'objectifs	UCS XV Cosnois Val de Loire - Contrat d'objectifs UCS	Association	7 000,00
65748		Fonctionnement	Assocation Cosnoise Echanges Internationaux (Jumelage)	Association	8 800,00
65748		Fonctionnement	UCS Natation	Association	9 000,00
65748		Fonctionnement	UCS Tennis	Association	9 000,00
65748		Enveloppe projet	Projets (fonction 020)	Association	10 650,00
65748		Fonctionnement	XV Cosnois Val de Loire	Association	13 000,00
65748		Contrat Ville	CONTRAT VILLE (fonction 410)	Association	15 500,00
65748		Contrat d'objectifs	UCS Football - Contrat d'objectifs sections UCS	Association	18 000,00
65748		Contrat d'objectifs	UCS Basket - Contrat d'objectifs sections UCS	Association	18 000,00
65748		Périscolaire	Centre Social subvention périscolaire	Association	26 248,00
65748		Fonctionnement	Trait d'union 58	Association	35 000,00
65748		Fonctionnement	UCS Football	Association	39 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.





**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024**

IV

B9

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	4	0	4	2	2	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	0	4	2,86	0	2,86
Rédacteur principal de 2e classe	B	1	0	1	0,91	0	0,91
Rédacteur	B	0	0	0	0,00	0	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	18	0	18	17,34	0	17,34
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	5	0	5	4,86	0	4,86
Adjoint administratif	C	13	1	14	3,86	8,36	12,22
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>31,83</b>	<b>10,36</b>	<b>42,19</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
Technicien supérieur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1,00
Technicien supérieur principal de 2e classe	B	1	0	1	1	0	1,00
Technicien	B	1	0	0	0	0	0,00
Agent de maîtrise principal	C	7	0	7	7	0	7,00
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	0	2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	22	0	22	20	1	21,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	19	1	20	17,51	0	17,51
Adjoint technique	C	47	7	54	28,88	21,97	50,85
<b>TOTAL</b>		<b>101</b>	<b>8</b>	<b>108</b>	<b>77,39</b>	<b>22,97</b>	<b>100,36</b>



<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)</b>									
Assistant socio éducatif	A	2	0	2	0	0	0,91	1	1,91
ASEM Principal de 1ère classe	C	2	0	2	0	0	2	0	2
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,91</b>	<b>1</b>	<b>3,91</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (e)</b>									
Educateur principal de 2e classe des APS	B	1	0	1	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (f)</b>									
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1	0	0	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	1	0	0	1	0	1
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	0	0,91	0	0,91
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,91</b>	<b>0</b>	<b>3,91</b>
<b>FILIERE ANIMATION (g)</b>									
Adjoint d'animation	C	1	12	13	0	0	0	2,96	2,96
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,96</b>	<b>2,96</b>
<b>FILIERE POLICE (h)</b>									
Chef de service de PM	B	1	0	1	0	0	1	0	1
Brigadier chef principal	C	2	0	2	0	0	2	0	2
Gardien brigadier	C	2	0	2	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (i)</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b> (a+b+c+d+e+f+g+h)		<b>162</b>	<b>21</b>	<b>182</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>122,05</b>	<b>37,28</b>	<b>159,33</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année



IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	B9

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
Responsable du service finances	A	ADM	778		332-8 2°	CDD
Chargée de communication	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Agent d'accueil et de surveillance au Musée de la Loire	C	ADM	397		332-13	CDD
Agent administratif polyvalent	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion financière	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion financière	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante administrative service juridique	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Agent d'accueil social	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion administrative à temps non complet	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Instructeur urbanisme	C	ADM	432		332-8 2°	CDD
Cheffe de projet Action Cœur de ville	A	ADM	732		332-8 2°	CDD
Travailleur social	A	S	444+49 (CTI)		332-8 2°	CDD
Animateur périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Agent technique au service bâtiment	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien polyvalent des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles	C	TECH	397		332-13	CDD
Agent polyvalent des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent aux installations sportives	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des terrains de sports et des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent dans les écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien maison médicale à TNC	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-13	CDD
Agent de service des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent installations sportives et dans les écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des installations sportives	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-13	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus à TNC	C	TECH	397		332-10	CDI
Agent polyvalent des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
Coordonnatrice participation citoyenne	B	ADM	431		332-24	CDD
Surveillante études		ANIM		3 509	332-23	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2</b>		

(1) CATEGORIES : A, B ou C.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-Social  
 MT : Médico-Technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(4) CONTRAT : Motif du contrat

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité  
 3-b : article 3, 2e alinéa : accroissement saisonnier d'activité  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 hts  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 hts  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 hts  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : CDI  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets  
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un CDD ou d'un CDI

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un CDI pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Ville (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/09/1993 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	5 221,55
31/12/2014 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	276 900,00
14/06/2016 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	176 160,71
25/07/2017 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	64 634,92
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	2 627 784,94
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	373 059,06
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	457 030,46
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	403 296,34
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	803 906,61
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	369 129,50
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	859 560,48
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	1 671 939,50
01/03/2019 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	475 828,12
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Public	131 251,74
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	25 622,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	48 574,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	79 455,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	17 559,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	60 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.





<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNE COEUR DE LOIRE</b>	01/01/2000		18 600.00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>		<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	CCAS		01/01/1986	Centre communal d'Action Sociale	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

- Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
  - soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Budget de l'Eau			21580086300171	Service Public Industriel et Commercial	non
	Budget de l'Assainissement			21580086300163	Service Public Industriel et Commercial	non
	Service de transport intra-cosnois	27/09/2010	27/09/2010	21580086300205	Service Public Industriel et Commercial	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-610 829,44	-610 829,44
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-259 577,36	-259 577,36
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	870 406,80	870 406,80
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	870 406,80	870 406,80

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 002 012,24	1 002 012,24
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 128 194,87	2 128 194,87
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 996 589,43	1 996 589,43

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 002 012,24</b>	<b>I 1 002 012,24</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>912 724,24</b>	<b>912 724,24</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	570 084,00	570 084,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	342 640,24	342 640,24
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>89 288,00</b>	<b>89 288,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>89 288,00</i>	<i>89 288,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 128 194,87</b>	<b>III</b> <b>2 128 194,87</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>301 390,00</b>	<b>301 390,00</b>
10222	FCTVA	250 000,00	250 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 390,00	1 390,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>1 826 804,87</b>	<b>1 826 804,87</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	10 331,00	10 331,00
28031	<i>Frais d'études</i>	6 996,00	6 996,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	173,00	173,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	50 898,00	50 898,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	1 215,00	1 215,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	57 675,00	57 675,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	58 804,00	58 804,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	9 458,00	9 458,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	9 741,00	9 741,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	5 903,00	5 903,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	30 130,00	30 130,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	5 491,00	5 491,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	49 937,00	49 937,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	152 041,00	152 041,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	60 392,00	60 392,00
28138	<i>Autres constructions</i>	21 747,00	21 747,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	29 554,00	29 554,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	2 335,00	2 335,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	104 180,00	104 180,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	35 646,00	35 646,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	1 065,00	1 065,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	13 087,00	13 087,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	20 570,00	20 570,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	9 827,00	9 827,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	47 081,00	47 081,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 563,00	2 563,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	35 437,00	35 437,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	7 869,00	7 869,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	51 351,00	51 351,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	7 725,00	7 725,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	15 522,00	15 522,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 889,00	1 889,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	60 464,00	60 464,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	799 707,87	799 707,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**

<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>
<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	ASSAD	21/11/2007		SPIC
	CAMPING	18/10/2012		SPIC
	EDEN	27/03/2013		SPIC
	RESTAURANT MAISON DES SERVICES	01/05/2017		SPIC
	SALON DE COIFFURE	01/07/2017		SPIC
	RESTAURANT SALLE DE LA CHAUSSADE	03/12/2018		SPIC
	Locations différents commerces Galerie de la Loire	01/04/2021		SPIC



**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	42,55	0,00	5 358 000,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	81,90	0,00	120 000,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>5 681 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BLANDIN Alexandre	
BONNET Yannis	
BOREL Martine	
BOUCHER BAUDARD Alexandre	
BOUJLILAT Hicham	
BOULOGNE Béatrice	
BREUZET Nadine	
CASSERA Frédéric	
COLONEL Corinne	
DEDISSE Alain	
DENIS Isabelle	
GABEZ Frédéric	
GILLONNIER Daniel	
GUIBLIN Christine	
GUILLAUME Florence	
LECLERC Lucie	
LEROY Martine	
LIENHARD Gilbert	
MARASI Jean-Pierre	
MILLIARD Annie	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

OUVRY Stéphanie	
PABIOT Pauline	
PONSONNAILLE Patrick	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
REBY Denis	
RENAUD Michel	
TABBAGH GRUAU Carole	
VERNEAU Michel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

